

UE 2016/1628 – Engins mobiles non routiers (EMNR)

1. Produits concernés



La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans les articles 2 de la législation applicable.

2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

Marquage réglementaire des moteurs

- Nom, raison sociale ou marque déposée du constructeur
- Désignation du type de moteurs ou désignation de la famille de moteurs
- Numéro d'identification unique du moteur
- Numéro de réception UE par type
- Date de production du moteur
- autres marquages en cas de dérogation : voir législation applicable

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

Fiche d'informations : UE 2016/1628 - Engins mobiles non routiers (EMNR)

3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
<u>UE 2016/1628</u>	Règlement européen	06.10.2016	01.01.2017

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

4. Transposition nationale

Pas de mesure de transcription nationale considérant l'application immédiate, simultanée et uniforme du règlement UE 2016/1628 à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché

6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations	
European Commission	DG GROW: • Website: https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/automotive-industry/environmental-protection/non-road-mobile-machinery_fr	
ILNAS	Département de la Surveillance du marché : • Téléphone : (+352) 247 743 20 • Fax : (+352) 247 943 20 • E-mail : surveillance@ilnas.etat.lu • Website : http://www.portail-qualite.lu	